

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 05 Décembre 2025 à 19h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET,
Bernard CARRIER SALVADOR-REDON, Isabelle JANAUDY, Hélène POULAIN, Régis YVRARD,
Olivier ARZANO, Fabien BILLET, Sabine DERRIEN, Fabien HOSTETTLER, Gisèle GUICHERD, Agnès MOREL, Marie-Odile SAMSON, Jean Pierre TERRIEUX.

Absence excusée :

Dorothée DELALANDE, Bertrand LEYDIER.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 07 Novembre 2025
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Demande de subvention CCBBD chauffage logement de la Poste
 - 3.2 Demande de subvention DETR Route de Mury
 - 3.3 Demande de subvention au Département au titre des Amendes de Police pour la route de Mury
 - 3.4 Indemnité de l'Agent Recenseur
 - 3.5 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 4- Point sur les travaux
- 5- Questions diverses
 - Cérémonie des Vœux

La séance est ouverte à 19h00.

Sur proposition du Maire, l'ordre des délibérations sera modifié, le point 3.5 passant en première délibération.

1- Marie-Odile SAMSON est élue secrétaire de séance.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 07 Novembre 2025:

Le compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 07 Novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

3- Délibérations :

3.5 Délibération n°2025-39 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Hélène Poulain et Olivier Arzano (Commission des Finances) ont assisté à la réunion de la CLECT du 12 Novembre 2025, portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du transfert des compétences suivantes :

- Compétence petite enfance de la commune de **Corbelin** à la communauté de communes, avec

transfert des charges de bâtiment (centre de loisirs). La somme rétribuée correspondante de 14 217 € par an est réintroduite dans la CLECT.

- Compétence petite enfance de la commune de **Tignieu-Jameyzieu** à la communauté de communes. La somme rétribuée (basée sur le calcul de la CAF) correspondant au transfert de charge s'élève à 218 709,20 € par an.

- Compétence voirie d'intérêt communautaire relative à la création, aux aménagements et l'entretien des liaisons/itinéraires cyclables identifiés à l'étape 1 du schéma d'accès cyclable aux services des polarités. Il s'agit d'un transfert temporaire de compétence voirie pour permettre des travaux de peinture de signalisation mobilités. *Sur ce dernier point, par manque d'information, trois conseillers municipaux s'interrogent sur l'utilité de cette signalisation.*

Considérant que ces évaluations viendront impacter - sous l'effet d'une délibération ultérieure du conseil communautaire portant révision des attributions de compensation pour les communes concernées - l'attribution de compensation perçue chaque année par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné auprès des communes, il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport émis par la CLECT à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres des Balcons du Dauphiné.

Le conseil municipal, après délibération, approuve le rapport de la CLECT du 12 novembre 2025, **par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions.**

3.1 Délibération n° 2025-40 : Demande de subvention CCBD chauffage logement de la Poste

Le maire rappelle au conseil municipal le choix de changer le mode de chauffage du logement de la poste par l'installation d'une Pompe à Chaleur.

- Coût Pompe à chaleur :	13 203.00€ hors taxes
- Enlèvement de la cuve de gaz :	1 972,93€ hors taxes
- Remblaiement :	1 000.00€ hors taxes
Coût total des travaux	16 175.93€ hors taxes.

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention de 50% auprès de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour un montant de 8 088.00 €

Financement du projet :

CCBD	8 088.00 €
Autofinancement	8 087.93 €
Total	16 175.93 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions du maire **par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.2 Délibération n°2025-41 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'aménagement de la Route de Mury

Le maire, rappelle au conseil municipal le projet pour l'aménagement de la Route de Mury.

Le coût des travaux évalué par le cabinet Ellipse (y compris les études) s'élève à 178 200.00 € hors taxes.

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 35 640.00 €, demande permise par le motif d'aménagements sécuritaires.

Financement de ce projet :

DETR	35 640.00 €
Amendes de police	40 000.00 € (voir délibération 3.3 n°2025-42)
Autofinancement	102 560.00 €
Total	178 200.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions du maire **par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.3 Délibération n° 2025-42 : Demande de subvention au Département au titre des Amendes de Police pour la route de Mury

La subvention des Amendes de Police est allouée par le Département aux travaux de voirie qui incluent des aménagements sécuritaires.

Pour les travaux concernant la route de Mury, le maire propose de déposer également un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre des Amendes de police pour un montant de 40 000.00 €.

Financement du projet :

Amendes de police	40 000.00 €
DETR	35 640.00 € (Rappel délibération 3.2 n° 2025-41)
Autofinancement	102 560.00 €
Total	178 200.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions du maire **par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.4 Délibération n°2025-42 : Indemnité de l'Agent Recenseur

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement en 2026,

Après en avoir délibéré, par **13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention**, le Conseil municipal décide :

- La création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 Janvier au 14 février 2026.
- L'agent recenseur percevra la somme de 1082.00 € pour effectuer la demi-journée de formation, la séance de repérage et le recensement de la population au titre de l'année 2026.
- La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué. Cette indemnité sera portée au budget 2026, chapitre 12, « personnel extérieur ».
- De désigner un **coordonnateur d'enquête** qui peut être un élu ou un agent de la collectivité : S'il s'agit d'un élu, il bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L. 2123-18 du C.G.C.T.

4- Point sur les travaux

Route de Mury :

Les travaux du SEPECC sont terminés sur la route de Mury, néanmoins, il va falloir attendre le printemps pour refaire un enrobé et réaliser les travaux d'aménagements sécuritaires.

Sollicité par des riverains qui posaient la question du sens unique, le maire rappelle qu'il n'est pas possible de provoquer une réunion publique dans les six mois précédant les élections municipales.

Les plans de l'aménagement du secteur seront bientôt publiés.

5- Questions diverses :

- **DECI**¹ : le Cabinet Merlin a rendu son rapport concernant l'étude des Points d'Intervention et des moyens effectifs, ainsi que le plan d'action proposé pour atteindre une défense efficiente des habitations contre les incendies pouvant se propager dans la commune.

Aux 12 bornes incendie, il faudra un certain nombre d'aménagement dont le montant a été évalué à 103 500 € hors taxes

¹DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

- **Site Internet : Olivier ARZANO.** Le transfert est effectué. Il reste à ouvrir le nouveau site et changer le logo. Un nouveau logo est proposé et mis au vote, la version avec forme écusson est choisie par 5 conseillers contre 4 et 4 abstentions.

- **Isabelle JANAUDY, commission Communication :**

Présentation de la carte de vœux retenue.

Bulletin municipal : Le fil rouge fait référence aux archives des anciens élèves récupérées dans un carton lors du vide grenier de l'ancienne école-mairie.

Repas des Aînés : le repas du 06 décembre au Bois-Joli a réuni 44 personnes.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **Vendredi 13 Février 2026** à 19h00.

La séance est levée à 21h10.

Prochaines réunions :

Mardi 09 Décembre 2025 à 18h30 : Rencontre avec la Présidente de Mont Bel Air Animation

Jeudi 11 Décembre 2025 à 10h00 : Réunion de Chantier avec Pack Création (validation des couleurs)

Jeudi 11 Décembre 2025 à 18h00 : Validation des choix proposés suite à la réunion du matin*

Vendredi 16 Janvier 2026 à 19h00 : Cérémonie des Vœux à Saint-Hilaire.

Mercredi 17 Décembre 2026 à 18h00 : Réunion Préparation du Budget

Lundi 26 Janvier 2026 à 19h00 : Cérémonie des Vœux aux Balcons du Dauphiné, Espace Ninon Vallin à Montalieu-Vercieu.

*(Hélène Poulain et Marie-Odile Samson, présentes le matin, confirment leur impossibilité d'assister à la réunion de 18h00)